



Comité de l'eau et de la biodiversité Guadeloupe

Séance plénière du 26 septembre 2022

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles dans le site internet du CEB (<https://www.comite-eau-biodiversite-guadeloupe.fr/>).

Étaient présents :

Par collège et ordre alphabétique :

Représentant du Conseil régional :

- Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie ;
- Mme VANOUKIA Sylvie

Représentant du Conseil départemental :

- M. LOUISY Ferdy ;
- Mme MINATCHY Danielle France-Lyse

Représentants des EPCI :

- M. MERIDAN Didier, SMGEAG ;
- Mme BASTARAUD Géraldine, CCMG

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- Mme GRANDISSON Marianne

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- Mme CESTOR Caroline, Association agréée pour la protection de l'environnement ;
- M. CLAVERIE – CASTETNAU Michel, Industrie ;
- Mme DEGIOANNI Anne-Marie, Association agréée pour la protection de l'environnement ;
- M. EGERTON Georges, Pêcheurs en mer ;
- M. GROS Olivier, représentant des personnalités qualifiées ;
- Mme LABELLE Marion, représentante des personnalités qualifiées ;
- M. LEBLOND Gilles, personnalités qualifiées ;
- M. OLIVIER Harry, Consommateurs d'eau ;
- M. RICHARD Antoine, Personnalités qualifiées ;
- M. RUPAIRE Harry, Agriculture ;
- Mme SENE Valérie, Parc national ;

Représentants de l'État et des milieux socioprofessionnels :

- M. BARTHELAT Fabien, représentant de l'office français de la biodiversité ;
- Mme MUSQUET Mylène, représentante de l'office national des forêts ;
- M. Directeur adjoint de la DAAF ;
- M. SERGENT Daniel, chef du service Ressources naturelles, DEAL ;
- Conservatoire du littoral ;
- BRGM

Assistaient également à la réunion :

- M. LABAN Dominique, Office de l'eau Guadeloupe ;
- M. AGBEKODO Marcus, Office de l'eau de Guadeloupe ;
- Mme NASSO Isabelle, Office de l'eau de Guadeloupe ;
- Mme MAGNARD Claire, service Ressources naturelles, DEAL ;
- M. JOST Matthieu, service Ressources naturelles, chef du pôle Eau, DEAL ;
- M. BOUTINARD Emmanuel, service Ressources naturelles, DEAL ;
- M. DRAGIN Marius, service Ressources naturelles, DEAL ;
- Mme COMTE Aude, DEAL

Représenté.e.s :

- Mme AMIREILLE-JOMIE Isabelle (2^e absence consécutive), pouvoir donné à Mme MINATCHY ;
- M. BERRY Gérard, pouvoir donné à M. LEBLOND

Étaient absents :

Représentant des communes, groupements de communes et syndicats compétents dans le domaine de l'eau :

- M. DELTA Edouard, SMGEAG (3^e absence consécutive) ;
- M. LEON Alain, SMGEAG (2^e absence consécutive) ;
- Mme SINIVASSIN Nicole, SMGEAG

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- M. SELLIN Patrick, Agriculture (2^e absence consécutive) ;
- Mme VEREPLA Leslie, Distributeur d'eau

Représentants des milieux socioprofessionnels :

- M. LUREL Félix (2^e absence consécutive)

Collège État :

- Direction de la mer
- Agence régionale de santé

Rappel : en cas d'absence lors de 3 séances consécutives, indépendamment des pouvoirs donnés à d'autres membres, le secrétariat du CEB saisit l'instance ayant désigné ce membre et lui demande de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

Introduction

Le quorum est atteint à 09h12.

Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Présidente du CEB, ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la plénière du 26 septembre 2022 :

1. Point Fiona
2. Adoption du PV de la séance plénière du 6 décembre 2021
3. Adoption du PV de la séance plénière du 13 avril 2022
4. Élection du/de la vice-président-e du CEB
5. Désignation d'un représentant auprès du CA de l'OE971
6. Adoption du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Guadeloupe 2022-2027
7. Présentation de la stratégie de préservation des milieux aquatiques
8. Point sur l'organisation d'une conférence sur la GEMAPI-PAPI
9. Questions diverses.

1. Point Fiona (Aude COMTE - DEAL971)

M. JOST introduit l'intervention de la DEAL.

Mme COMTE fait un point sur la gestion des niveaux de vigilance et d'alerte pour la tempête Fiona et rappelle que nous sommes restés sur une vigilance « fortes pluies et orages ».

Points à noter :

- phénomènes de dépôts spectaculaires ;
- modification de la forme des lits des cours d'eau avec très fort transport de solides ;
- impacts forts sur les infrastructures ; réseau routier, alimentation en eau potable fortement impactés ;
- obstructions des prises d'eau et casses sur le réseau ;
- fondations des ouvrages fortement impactés (affouillement) ; expertise du CEREMA à venir ;
- affouillement des maisons ; charriage de sédiments ; 80 personnes en demande de relogement ;
- arrêté de reconnaissance de catastrophe naturel pris.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO fait le point suite au passage de la tempête Fiona pour la Région.

Des dégâts sont à déplorer à la fois sur le système de distribution d'eau potable et sur les infrastructures routières.

Infrastructures routières

Le plus gros dommage que nous avons est celui du pont de la Rivière des pères avec dislocation des enrochements à la fois en amont et en aval qui ont percuté la base du tablier, créant un vide sous le tablier, nous obligeant à faire des réparations d'urgence pendant une durée de trois semaines.

Cette fermeture entraîne de très importants bouchons entre la côte sous le vent et la Basse-Terre à cause de la déviation mise en place. Par ailleurs, la solution du transport par voie maritime ne fait pas l'unanimité auprès des transporteurs routiers. Une solution de navettes routières gratuite est envisagée.

Dans une 2^e phase, pour aller plus loin l'objectif est de reconstruire ce pont.

Le pont de Goyave est également à réparer de manière urgente pour éviter un arrêté de fermeture.

La Région a mis en place des aides, du côté de Goyave notamment vis-à-vis des personnes les plus fragiles, avec l'association Verte Vallée.

Le quartier de Rivière des pères a été nettoyé par la Région. Toutes les voies de circulation sont dégagées.

Une aide est apportée au SMGEAG : mise à disposition d'eau en bouteille et de citernes.

Le pipeline qui part de Capesterre Belle-Eau et alimente la Désirade a été emporté car il passait par le lit de la rivière Pérou. La Région va refaire le pipeline de manière à ce qu'il passe sous la route nationale.

Les communes de Vieux-fort et Vieux-Habitants sont touchées. Alimenté par l'usine soldat. Une portion de la canalisation qui passait par le lit de la rivière Grande-Anse a disparu.

A Beaugendre, c'est un captage tout neuf livré il y a deux ans a subi d'importants dégâts. La Région intervient en appui du SMGEAG.

SMGEAG :

Le Syndicat ne sera pas disponible pour cette réunion, car mobilisé sur les événements et les nombreuses réunions face à la situation actuelle, et présente ses excuses.

M. ROUSSEAU (DEAL971) :

Nous sommes encore sur une situation d'urgence sur l'ensemble de la Guadeloupe avec un certain nombre de captages impactés.

La difficulté principale concerne le feeder Bello-cado qui a été coupé à Capesterre. Cette coupure crée des manques d'eau importants à Sainte-Anne, Gosier, Saint-François. Les perspectives de retour à la normale sont plutôt longues. Les réparations sont à prévoir sur plusieurs semaines.

Questions :

M. OLIVIER : C'est vrai que nous sommes sur un sujet éminemment difficile. En tant que représentant des usagers, M. OLIVIER est parfois surpris de ce qu'il entend notamment dans les médias où était relaté que pont de rivière des pères avait plus de 100 ans. Cela semblait impliquer que c'était normal qu'il puisse avoir un problème. Nous savons très bien qu'il ne faut pas attendre que l'incident se produise pour pouvoir se sécuriser. Les riverains ont eu à se mobiliser.

M.OLIVIER voit ainsi une confirmation ce que nous associations demandons depuis 2016, qu'on puisse revoir le réseau d'eau et qu'on mette en place un plan marshall et repositionner le réseau d'eau, en fonction des rivières et des cours d'eau. Nous devons nous mettre ensemble pour que les usagers aient de l'eau et qu'on ne se trouve pas face à ces conséquences graves. M. OLIVIER envoie un message de courage à ceux qui sont touchés.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO

Dire que le pont de Rivière des pères a cent ans est un contre-sens. Le pont de rivière des pères tel que nous le connaissons date des années 80. Il avait été réhabilité par la DDE. C'est un pont qui est régulièrement surveillé entretenu et on ne peut pas dire que le pont ait été laissé à l'abandon. Il fait partie de la route nationale, la responsabilité de la collectivité régionale est engagée. C'est un ouvrage d'art qui est surveillé comme tous les ouvrages, avec des diagnostics réguliers. Aujourd'hui, les travaux sont faits, pour combler le vide afin de le stabiliser.

M. OLIVIER précise que ce n'est pas lui qui dit cela, mais les médias qui rapportent des propos tenus par un élu.

M. SERGENT fait remarquer que depuis la catastrophe du pont de Gènes en Italie il y a une demande de vérification des ouvrages d'art.

M. DE LA TORRE du BRGM

Nous avons été mobilisés sur les mouvements de terrains, dans le périmètre du parc concernant les dangers sur les sentiers. Il y a une demande sur les risques pour les personnes impactées par les glissements de terrain.

Les interventions sont difficiles, car nous sommes encore en vigilance cette semaine.

Mme MUSQUET

En complément du BRGM, nous avons constaté des dégâts conséquents sur les sentiers de randonnée. La majorité des sentiers est fragilisée. Il y a des glissements de terrains et effondrements de ponts. La prudence est à recommander dans ces zones.

M. DELANNAY ajoute qu'autour de la soufrière les accès sont interdits car il y a des éboulements.

2. Adoption du PV de la séance plénière du 6 décembre 2021

Mise aux voix de l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 6 décembre 2021.

=> Le PV du 6 décembre 2021 est adopté à la majorité.

3. Adoption du PV de la séance plénière du 13 avril 2022

Mise aux voix de l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 13 avril 2022.

=> Le PV du 13 avril 2022 est adopté à la majorité.

4. Élection du/de la vice-président·e du CEB

M. BOUTINARD : Rappel des règles (art. 6 du RI) et des différents collègues.

M. OLIVIER est candidat.

Le président de Collectif citoyens Guadeloupe, présente les activités et les objectifs de son association. Projet d'habitat autonome. Sanitaire et entretien des maisons. Énergie solaire pour l'autonomie des foyers.

15 voix pour H. OLIVIER. 5 abstentions (20 votants)

=> M. Harry OLIVIER est élu vice-président du CEB.

5. Désignation d'un représentant auprès du CA de l'OE971

M. BOUTINARD : Rappel des règles (Code de l'environnement - Article R213-63 - Modifié par Décret n°2017-401 du 27 mars 2017 - art. 7), du collège électoral et des membres pouvant se présenter.

M. Michel CLAVERIE est candidat.

4 voix pour M. CLAVERIE. (4 votants)

=> M. Michel CLAVERIE est élu représentant du CEB auprès du CA de l'OE971.

6. Adoption du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Guadeloupe 2022-2027

Présentation par M. AGBEKODO et de Mme NASSAU de l'OE971 (*Présentation pdf*).

Quelques points-clé :

L'état des différentes masses d'eau suivies.

Les résultats de l'Etat des Lieux 2019, l'état des cours d'eau :

- 16 sont en très bon ou en bon état (34%),
- 31 sont en état moyen, médiocre ou mauvais (66%).

L'origine du déclassement est :

- la biologie et la physico-chimie pour la rivière de Nogent aval ;
- la chlordécone pour 10 cours d'eau ;
- le cuivre et le zinc pour l'état de la rivière Grande Plaine ;
- le cuivre pour la rivière aux Herbes et la rivière du Plessis.

Un suivi quantitatif et qualitatif est effectué.

Coût et financement de la programmation DCE 2023 : 1 163 156,00 €

Questions :

M. Antoine RICHARD intervient au sujet des cours d'eau déclassés pour raisons géo-chimiques. Dans quelle mesure peut-on envisager d'atteindre une bonne qualité de ces cours d'eau si la cause du déclassement est géo-chimique ? N'y a-t-il pas lieu de redéfinir ce classement de ces cours d'eau puisque la cause n'est pas anthropique ?

Mme NASSO : pour la question des éléments géo-chimiques, c'est une question qui nous interpelle depuis un certain temps. Nous avons des projets d'étude avec le BRGM, parce qu'effectivement il faut définir dans les seuils ce qui est de la part anthropique et ce qui est de la part naturelle. Pour l'instant nous ne disposons pas de suffisamment d'informations pour affirmer qu'il s'agit de tel ou tel type de pollution. Nous avons pour cette raison proposé à l'OFB de pousser les investigations afin de définir le fonds géo-chimique.

M. Antoine RICHARD a une autre question/suggestion. Dans l'ensemble du réseau de suivi qui recouvre à peu près toute la Guadeloupe, on ne voit pas des observatoires déjà présents comme l'observatoire Opale mais aussi Opéra qui est suivi par l'Observatoire volcanologique. N'y a-t-il pas lieu de les intégrer au réseau de surveillance ? Comment cela pourrait-il se faire vu les informations acquises sur ces observatoires qui pourraient nous intéresser ?

Mme NASSO : concernant les cours d'eau le réseau de suivi est exclusivement sur la Basse-Terre. C'est un réseau fixe sur lequel on ne peut pas faire ni d'ajout ni de retrait. Par contre, lorsque nous réalisons les états des lieux nous allons chercher toutes les informations qui sont disponibles. Nous ne prenons pas en compte uniquement les informations produites par l'Office de l'eau mais toutes les données qui sont produites par les partenaires. Donc les données Opale et ObsERA (obs. Eau érosion antil.) font partie des données que nous pouvons intégrer pour réaliser notre état des lieux. Dans cette logique nous avons utilisé les données produites par l'étude Chleauterre pour évaluer l'état des eaux. Nous prenons également en compte les données produites par l'ARS.

M. LEBLOND demande si on peut avoir un état de la ripisylve le long des cours d'eau, important pour la qualité de l'eau. Et un suivi. Deuxièmement en ce qui concerne les sources notamment sur Grande-Terre, il aurait été bien d'avoir un état des lieux et un suivi, sachant que les sources constituent la possibilité d'accéder à de l'eau éventuellement potable notamment lorsque l'on se trouve dans des situations d'urgence.

Mme NASSO : Pour la première question, nous ne prenons pas complètement en considération l'état de la ripisylve. Par contre, lorsque nous réalisons nos suivis vous avez vu apparaître le paramètre hydromorphologie. Dans l'hydromorphologie nous mettons en place un protocole qui s'appelle carhyce. Cela permet de prendre en compte une multitude de paramètres sur le fonctionnement hydromorphologique (aspect des berges, du fond de la rivière...). Donc, dans une certaine mesure, nous tenons globalement compte de la ripisylve pour évaluer l'état de la rivière.

Pour la question sur les sources, nous avons une étude avec le BRGM sur la caractérisation des sources.

M. AGBEKODO indique que ce qui est présenté aujourd'hui ce sont les conclusions conformément à la DCE. On a une étude complémentaire dont les conclusions ont déjà été présentées. On cherche à aller plus loin sur la question des sources, notamment en bord de routes que certains consomment alors que l'étude du BRGM a montré que ces sources sont impropres à la consommation humaine.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO

Le SDAGE inclut à la fois l'archipel de la Guadeloupe et Saint-Martin. Où en êtes-vous par rapport à Saint-Martin ?

Mme NASSO

En termes de suivi, ce sont des procédures que nous mettons en place. Par exemple pour les eaux côtières nous avons un point situé au large de Saint-Martin. Pour le suivi quantitatif en eaux souterraines, il y a un point à Saint-Martin, également suivi en terme qualitatif. De même figurent un point de récifs coralliens et un point herbiers. Sachant qu'il nous a été demandé d'ajouter un point sur l'autre versant de Saint-Martin parce qu'il est considéré que l'état actuel n'était pas suffisamment représentatif de l'état des eaux littorales. C'est ce point que nous avons ajouté au suivi complémentaire.

M. LABAN indique que l'OE971 a signé des conventions pour évaluer l'état des masses d'eau avec le PNG et l'ONF justement pour investiguer des points d'eau nouveaux de manière à avoir une meilleure lisibilité sur l'état des masses d'eau. Il y a le volet collaboration avec l'OFB mais aussi un nouveau volet en partenariat avec les établissements publics qu'il vient de citer. Nous sommes en attente de la confirmation des intentions de la COM de Saint-Martin pour le suivi s'ils en formulent le souhait.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO

Mise aux voix du programme de surveillance.

=> Le programme de surveillance adopté à l'unanimité.

7. Présentation de la stratégie de préservation des milieux aquatiques

M. JOST (*présentation pdf*)

Il s'agit d'un point d'étape sur l'élaboration de cette stratégie.

Une réunion de la MISEN (Mission Interservices de l'Eau et de la nature) a eu lieu le 19 septembre en pour structurer les éléments présentés ce jour.

Pour rappel, au SDAGE 2022-2027 Guadeloupe Saint-Martin est associé un Programme de mesures (PDM). Ces mesures assez génériques sont déclinées dans le Programme d'action opérationnel territorialisé (PAOT) où figurent un peu plus de trois cents actions.

Dans le SDAGE il y a 5 orientations. L'une d'elle est dédiée à la préservation du milieu aquatique, la 5^e. C'est cette orientation que nous allons vous présenter. Il y a également un lien avec le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et un certain nombre d'autres documents de planification.

Le SDAGE 2022-2027 insiste tout particulièrement sur les liens entre eau et urbanisme.

Il y a une interconnexion et concordance des documents de planification (SDAGE, SAR, PLU).

Trois schémas directeurs sont par ailleurs portés par le SMGEAG (eau potable, eau usées et eaux pluviales)

Ces outils clés pour la préservation des milieux aquatiques sont essentiels pour la prévention des inondations. Enfin la GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence portée par les EPCI depuis 2018 est une compétence clés de la stratégie de préservation des milieux aquatiques.

Présentation des axes stratégiques de la stratégie de préservation des milieux aquatiques :

- 1 – Communication pour une compréhension commune que la préservation des milieux aquatiques est un élément clés de la prévention des inondations (Protéger pour mieux se protéger)
- 2 – Approche globale : favoriser une compréhension de la complémentarité des rôles et outils de planification de l'aménagement du territoire (GEMAPI, GEPU, PPRN, PLU, SAR...).
- 3 – Accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) – action prioritaire

- 4 – Favoriser la mise en œuvre de solutions basées sur la nature (aménagement par des techniques de génie végétal, cf projet PROTEGER porté pr le PNG)
- 5 – Nécessaire concertation et coordination des acteurs pour partager cette stratégie et assurer la mise en œuvre des actions prioritaires

Mme MAGNARD

La stratégie nationale des aires protégées est lancée en Guadeloupe sous pilotage du CEB. L'objectif est d'étendre le réseau des aires protégées afin de renforcer le réseau et sa cohérence. Les travaux sont lancés. Le CEB devra approuver le document en 2023.

Pour rappel, la GEPU est devenu une compétence du SMGEAG. A Marie-Galante c'est celle de la CCMG.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO demande s'il y a des réactions. Il est important de restituer les compétences de chacun.

M. LABAN

La priorité est la satisfaction de la qualité des eaux de consommation. L'OE souhaite aller plus loin dans ce domaine.

M. LEBLOND

Il faut signaler de grosses lacunes concernant le recensement des zones humides dans les grands fonds. L'estimation est de 250 à 2000 zones. Des documents fiables sont nécessaires pour faire un plan de surveillance notamment en termes de petites zones humides,

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO indique qu'à la prochaine plénière est prévu d'adopter les trames bleues et vertes. Avec l'aide de l'ONF ce réseau d'interconnexion est en cours d'identification pour enrichir le SAR.

Mme LAPPEROUZAZ (*présentation pdf*).

La GEMAPI

Le sujet le plus prégnant est effectivement la complémentarité des acteurs pour atteindre leurs objectifs de prévention des inondations et de bon état des milieux.

Pour expliquer pourquoi la GEMAPI a lieu d'être, il faut revenir à l'origine de cette compétence.

Au cours des nombreuses années d'aménagement des cours d'eau, ces derniers ont été aménagés par plusieurs acteurs de manières incohérentes entre elles. Les cours d'eau ont été perçus comme des évacuateurs d'eau. Des actions ont été entreprises qui ont malmené les cours d'eau en les calibrant, en les endiguant. Il apparaît aujourd'hui que ce sont de fausses bonnes solutions puisque le risque à l'aval a été aggravé en augmentant les vitesses des écoulements. Ces aménagements sont contraires à la gestion du risque et entraînent une forte dégradation des milieux.

L'idée est de confier cette mission à un seul acteur. Le but est de repenser la gestion de nos rivières et de redonner aux milieux aquatiques leur place dans les enjeux liés à l'eau et l'aménagement du territoire.

Quatre missions sont mises en œuvre pour réduire l'aléa : l'aménagement d'un bassin versant, l'entretien et aménagement du cours d'eau, la protection contre les inondations, la restauration des milieux aquatiques.

Être Gemapien, c'est devenir un acteur clé dans la prévention des risques en mobilisant des outils comme le PPR, le PAPI. Le devenir du gemapien est celui d'un gestionnaire des cours d'eau. Il s'agit de raisonner en termes de bassin versant. Le gemapien va chercher à favoriser les solutions efficaces et de restauration du milieu. Gérer les matériaux solides est un enjeu important pour bien évaluer les décisions d'intervention. Il s'agit également d'une valorisation du territoire. Le gemapien doit faire

des choix : gouvernance, zones à protéger, prélèvement de la taxe GEMAPI, besoins et enjeux du territoire.

M. JOST

Présentation du volet financier, des besoins humains et techniques, de l'avancement organisationnel et de la gouvernance.

M. JOST cède la parole à Mme la présidente qui va s'exprimer sur les aspects de concertation et de coordination.

=> **La stratégie de préservation des milieux aquatiques est adoptée (?)**

8. Point sur l'organisation d'une conférence sur la GEMAPI-PAPI

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO

Tout au long 2021-2022 nous avons fait régulièrement un point sur l'avancée de nos échanges. Voici un bref rappel de l'implication du CEB au-delà de la gestion des milieux aquatiques dans la phase de prévention des inondations.

À partir du 1^{er} janvier 2021, le CEB est devenu compétent pour labelliser des travaux gémapiens à travers la commission mixte inondation pour un montant maximum de 20 millions d'euros. Dès lors, il était intéressant d'aller à la rencontre des communautés d'agglomération pour savoir où est-ce qu'elles en étaient.

Parallèlement à cette compétence en matière de CMI, le CEB est présent au comité national avec la présidente comme titulaire et Ferdy LOUISY comme suppléant. Lors des premiers comités, la question qu'on m'a posé est : pourquoi n'y a-t-il rien qui remonte de l'archipel de la Guadeloupe sur la prévention des inondations ?

La mission qui m'a été confié est d'amorcer et de stimuler la mise en place de la GEMAPI. Avec l'aide du Conseil régional, des services de la DEAL et de l'Office de l'eau, nous sommes allés à la rencontre des communautés d'agglomérations, en commençant par le PAPI des Grands-Fonds qui regroupait Cap Excellence, la CARL et la CANGT. Très vite, est apparu un problème de gouvernance et le fait que chaque communauté d'agglomération ne retrouvait pas ses intérêts propres dans le PAPI que portait Cap Excellence. Cap Excellence est vraiment sur la compétence GEMAPI et se positionne sur des enjeux majeurs d'inondations. Le nord Grande-Terre était plus sur des besoins de GEPU. La GEPU a été transféré au SMEGEAG . Quant à la CARL, il s'agissait à la fois de compétences GEPU mais également de houle de submersion marine. Apparaissaient donc, des intérêts divergents qui ne concouraient pas à aller vers la réalisation d'un PAPI dans le cadre de la GEMAPI.

En concertation avec les différentes communautés d'agglomération, nous leur avons conseillé de faire un PAPI à l'échelle de communautés d'agglomération. Ce tournant a libéré CapEx afin de pouvoir avancer sur son PAPI. Le Nord Grande-Terre doit également entrer dans une phase d'actions plus en adéquation avec ses intérêts. Et la CARL vient de lancer un marché d'étude, de diagnostic sur les phénomènes de houle de submersion sur son territoire.

Par ailleurs, nous sommes allés à la rencontre de la CCMG, du Nord Basse-Terre et du Grand-Sud Caraïbe. Connaissant les difficultés du Grand-Sud Caraïbe, l'État s'est proposé de financer le diagnostic à hauteur de 80 %. Nous avons relancé le Grand-Sud Caraïbe pour avancer sur cette question de GEMAPI-PAPI, sans succès pour l'instant, nous allons renouveler notre demande.

Pour le Nord Basse-Terre, nous avons rencontré le vice-président Ferdy LOUISY, eux aussi voudraient rentrer dans une phase de diagnostic pour l'ensemble du territoire. La CCMG, qui n'est pas au SMGEAG, va elle aussi entrer dans cette phase de diagnostic territorial pour qu'on puisse ensuite élaborer des plans d'action qui seront en cohérence avec les besoins du territoire.

Donc, en 2021-2022, grâce à notre mobilisation au sein du CEB et à nos partenaires (Office de l'eau, Conseil régional, la DEAL), la situation a favorablement évolué. Les récentes inondations en avril-mai,

puis, maintenant Fiona font apparaître de manière évidente que la GEMAPI est un enjeu majeur de lutte contre l'impact du dérèglement climatique pour la protection des habitants.

Pour obtenir une vraie mobilisation, les travaux de GEMAPI étant colossaux, il faudrait une conférence des acteurs gémapiens incluant à la fois les volets urbanisme, PPRN, GEMAPI pour se fixer des objectifs à atteindre.

En effet, les investissements sont extrêmement élevés. Le CEB peut labelliser une partie de ces investissements à hauteur de 20 millions d'euros maximum. Devront être mobilisés les fonds Barnier, mais aussi FEDER. Comme il n'y avait aucun projet GEMAPI de prêt, il n'y a aujourd'hui sur le FEDER 2021-2027 aucune ligne fléchée sur la GEMAPI, ce qui sera une vraie difficulté de financement.

M. LABAN rappelle que lors de la création du Papi des Grands-Fonds l'OE a décidé d'accompagner les municipalités qui étaient membres du Papi à hauteur de 50 000 € par commune. C'est une contribution qui est disponible et peut être réactivée. La gouvernance du PAPI nous a relancés à ce sujet. S'il faut dupliquer le dispositif sur les autres communes, il faut que l'Office soit saisi. À ce jour, il n'y a aucune demande en ce sens. Dans les sujets évoqués, les incidents de Fiona montrent un certain nombre de difficultés des élus face à la responsabilité, cela ne suscite pas un engouement. Il va nécessairement falloir au-delà des diagnostics, décliner une maquette financière qui rassure les décideurs et encourage les élus à assumer cette responsabilité.

Deuxième chose, au-delà des élus, il faut aussi mener des campagnes de sensibilisation des populations. Pour limiter les dégâts. L'OE -en qualité de partenaires des EPCI, mais aussi des gestionnaires de l'eau et de l'assainissement- est prêt à faire un effort, mais il faut s'accorder sur les priorités, les enjeux et les moyens mis en œuvre pour que les élus qui ont cette responsabilité un peu périlleuse acceptent de prendre le risque. Si on ne fait pas cela, on n'ira pas très loin.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO dit qu'il n'y a pas vraiment le choix puisque la compétence et la responsabilité relève des élus. Il s'agit donc aujourd'hui de voir comment mener les choses à bien. Le problème, n'est pas tant le financement que véritablement l'exploitation, l'entretien, qui doivent être pris en compte.

M. LOUISY rebondit sur ce que dit M. LABAN qui est important. Il précise que grâce à son intervention ont pu être financées des études pour l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales de la ville de Goyave. Maintenant que ce schéma de gestion a été élaboré, il faut passer à une phase d'investissement, mais il n'y a pas d'argent. Il est dommage que nous ne pouvons rien faire alors que nous avons un schéma. On est dans l'inaction car personne ne peut financer le schéma d'aménagement des eaux pluviales. Nous avons élaboré avant que le CEB ait ses compétences de labellisation, on a pris les devants.

On nous demande de faire des actions d'aménagement, mais nous le faisons avec quel argent ? Je demande, je ne trouve pas une réponse.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO: Les diagnostics et les plans d'action doivent être labellisés PAPI. Une des particularités de cette labellisation, est d'être éligible aux fonds Barnier pour les investissements. Ensuite concernant la GEP, cette compétence appartient au SMGEAG qui doit pouvoir trouver le financement afin de pouvoir mener ces études de diagnostic. Plutôt qu'aborder GEMAPI, GEP, etc. séparément, il serait préférable de faire une conférence des acteurs en listant tous les besoins, qui vont arriver avec les diagnostics. Avoir fait un diagnostic GEP est une très bonne chose, mais ensuite c'est le SMGEAG qui doit aider au financement tout en étant dans la situation que nous connaissons tous. C'est pour cela qu'il faut vraiment réfléchir de manière globale à une conférence où on liste l'ensemble des travaux à mener et comment on les finance.

M. LOUISY indique que nous nous trouvons dans une urgence extrême. Depuis les études (2 ans) pour l'élaboration du schéma, le temps passe et les besoins de financements pour curer la rivière de Goyave sont de plus en plus prégnants. Qui peut intervenir aujourd'hui? Qui peut répondre aux maires au sein du SMGEAG ? Tous les acteurs de gestion de crise sur son territoire ont été rencontrés sauf le SMGEAG. Et il y a un problème d'assainissement parce que le pont de Sainte-Claire où passait la conduite est tombé. Goyave subit une pollution, où est le SMGEAG ?

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO indique que des réponses vont être apportées pas en termes d'argent, et d'actions à mettre en œuvre assez rapidement.

M. OLIVIER

L'appel au secours M. LOUISY fait frissonner. Il entend les problèmes financiers évoqués et l'urgence qui résonnent d'autant plus en sa qualité de représentant des usagers. Il entend que vous proposez une conférence et se pose la question du niveau auquel il faut porter le sujet pour qu'il y ait un écho afin d'obtenir des financements que nous n'avons pas. Il pense au congrès sans pour autant avoir la réponse lui-même. Est-ce que le sujet porté devant le congrès de Guadeloupe ne serait pas une voie qu'on pourrait engager pour bien pour trouver des financements d'urgence en procédure d'urgence ?

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO

Le congrès est uniquement un congrès politique. Il faut le porter politiquement et également techniquement. Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO laisse la parole à Dominique LABAN pour la commission communication et reviendra vers Ferdy LOUISY par rapport à ses demandes.

M. LABAN rapporte les conclusions de la commission communication avec Gérard BERRY. Est apparu que la solution serait de mutualiser les contributions des acteurs pour donner plus de lisibilité. En fin de semaine, a lieu la journée mondiale des rivières avec un accent porté au secteur éducatif sur les enjeux climatiques.

Mais la question que Ferdy LOUISY a posée est incontournable car si on n'a pas les moyens de mener les travaux on sera de plus en plus vulnérable.

La fiscalité a atteint un tel niveau que les élus ne seront pas favorables à cette solution. Mme la présidente a évoqué les fonds Barnier. Mais quelles sont les marches à suivre ? L'idée est de faire une conférence des financeurs. Il faut définir une maquette financière pour mener à bien les réparations d'ouvrages d'art, les curages, etc.

Où aller chercher l'argent, comment le faire ? Il y a un besoin de mettre en place une équipe pour aller chercher ces fonds.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO dit que le président de région a très clairement énoncé qu'il voulait faire une conférence territoriale de l'action publique, CTAP. Au CEB nous proposons une CTAP reconstruction et une CTAP GEMAPI. La reconstruction doit s'inscrire dans l'urgence. C'est la demande que fait Ferdy LOUISY.

Adossé à cette CTAP GEMAPI, il faut un comité technique qui puisse fixer des objectifs à atteindre communauté d'agglomération par communauté d'agglomération. Il faut mobiliser les communautés d'agglomérations qui ne le sont pas, ou qui n'ont pas levé la taxe GEMAPI, communautés avec lesquelles on n'a pas pu véritablement interagir en 2021 et 2022. Autour de ce comité technique GEMAPI faire entrer l'urbanisme, les risques naturels et la protection des milieux aquatiques.

M. LOUISY

Est-ce que ce CTAP peut se faire cette semaine ? Car nous sommes dans des urgences d'interventions. Les gens sont traumatisés et les gens vivent dans la hantise. Qu'est-ce qu'on peut faire dans l'urgence ? Il faut convoquer la CTAP dans une extrême urgence, mettre la réflexion sur la GEMAPI à plus tard.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO

Liste les actions actées :

- demander que la CTAP reconstruction soit décalée de la CTAP GEMAPI ;
- former les élus sur la GEMAPI en lien avec la commission communication d'ici novembre avec des ateliers en partenariat avec la DEAL, l'association des maires pour le PLU, avec la Région pour le SAR, et le CEB,

D'ici décembre, nous voulons faire une action de sensibilisation du grand public sur la question de la GEMAPI, de l'urbanisation,

On va solliciter les commissions pour qu'elles puissent travailler de ces questions.

Les élus du CEB peuvent porter le message auprès de leur communauté d'agglomération sur la GEMAPI.

9. Questions diverses

M. SERGENT annonce son départ de la DEAL et remercie les membres du CEB.

M. OLIVIER évoque deux sujets.

Il a transmis à l'ensemble des membres un projet sur l'habitat autonome pour que les gens subissent moins les aléas. C'est un projet de société et économique. Il souhaite que nous nous penchions sur cette question qui n'est pas une vue de l'esprit.

M. OLIVIER a été sollicité par une association de Saint-Claude avenir concernant l'installation d'un poste de surveillance au « mulet ». Il aurait souhaité que le Parc national puisse nous donner son sentiment là-dessus afin de déterminer s'il y a un fondement autour de cette mobilisation.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO remercie M. SERGENT pour son service rendu et les échanges constructifs avec la DEAL.

M. DELANNAY

Concernant le poste de surveillance, il y a eu une demande faite par l'Observatoire volcanologique qui suit l'évolution de la Soufrière, pour compléter la surveillance mise en place autour du dôme. Ils doivent mettre en place un certain nombre de piézomètres, fouiller le sol à une certaine profondeur pour mettre un certain nombre de capteurs. Nous avons été sollicités par l'association. La directrice du Parc national a donné une autorisation pour pouvoir fouiller ce puits. Il y a une validation du conseil scientifique du Parc national, nous avons des inspecteurs de l'environnement qui passent sur le site régulièrement pour voir si toutes les mesures sont respectées et qu'il n'y a pas d'atteinte sur l'environnement.

Mme GRANDISSON : J'ai bien entendu votre message à la CARL. À Sainte-Anne nous sommes très intéressés et nous ferons passer le message. Nous sommes sensibles à l'appel de F. LOUISY. Mme GRANDISSON propose une idée : mettre un fonds de solidarité à la GEMAPI. L'objectif est de s'entraider.

M. LOUISY remercie les membres du CEB, Mme GRANDISSON pour cette marque de sympathie et d'empathie.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente remercie les participants et clôt la réunion. La séance est levée à 12h41.

Les présentations seront jointes au présent compte-rendu.

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité



Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Comité de l'eau et de la biodiversité - Guadeloupe
Séance plénière – Procès verbal – 26 septembre 2022